

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE
GRAND PARIS GRAND EST

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

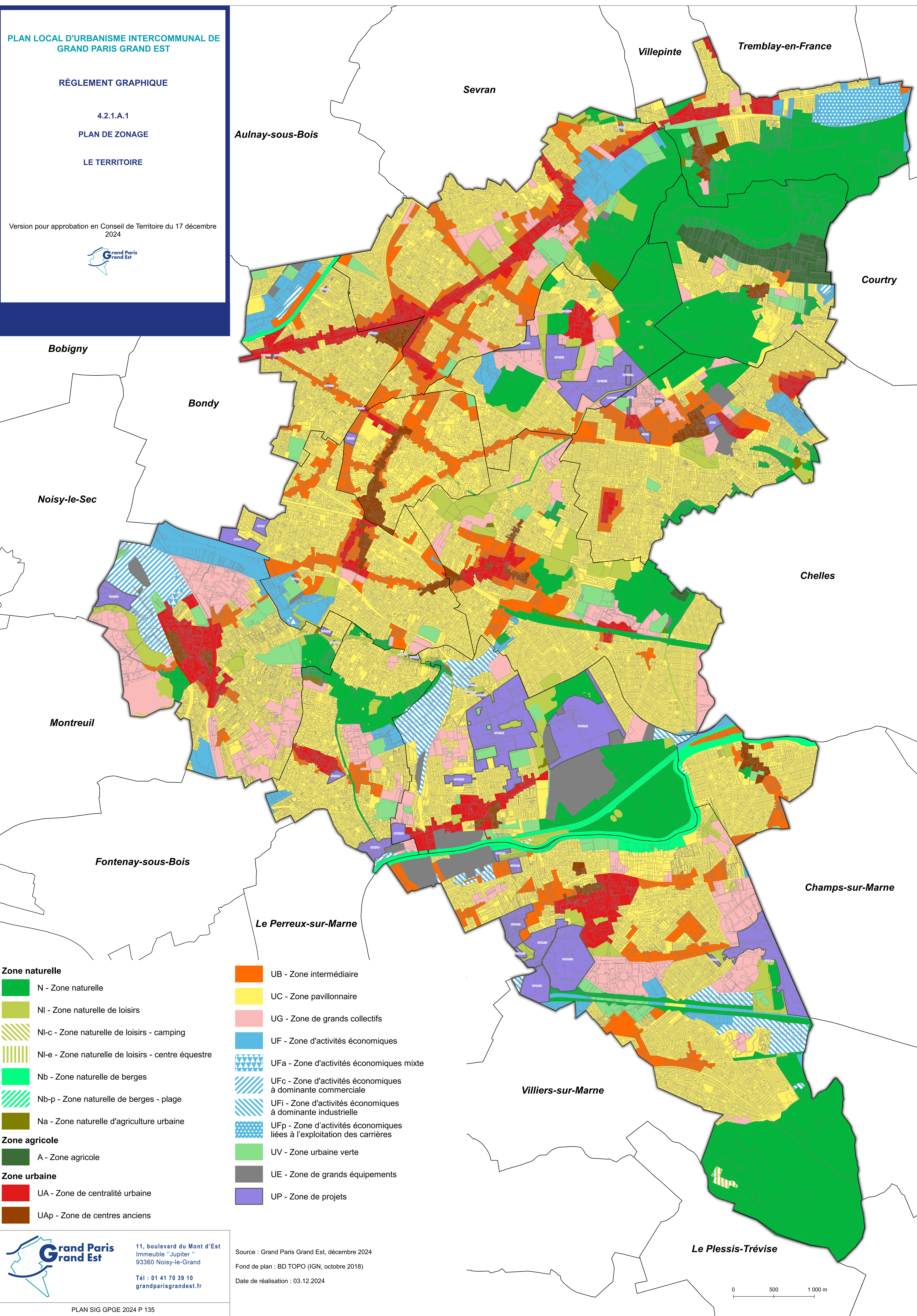
4.2.1.A.1

PLAN DE ZONAGE

LE TERRITOIRE

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024





- Zone naturelle**

N - Zone naturelle

NI - Zone naturelle de loisirs

NI-c - Zone naturelle de loisirs - camping

NI-e - Zone naturelle de loisirs - centre équestre

Nb - Zone naturelle de berges

Nb-p - Zone naturelle de berges - plage

Na - Zone naturelle d'agriculture urbaine
- Zone agricole**

A - Zone agricole
- Zone urbaine**

UA - Zone de centralité urbaine

UAp - Zone de centres anciens

- UB - Zone intermédiaire

UC - Zone pavillonnaire

UG - Zone de grands collectifs

UF - Zone d'activités économiques

UFa - Zone d'activités économiques mixte

UFc - Zone d'activités économiques à dominante commerciale

UFi - Zone d'activités économiques à dominante industrielle

UFp - Zone d'activités économiques liées à l'exploitation des carrières

UV - Zone urbaine verte

UE - Zone de grands équipements

UP - Zone de projets